

Lomagne Initiatives

Le journal de votre Communauté de Communes
de la Lomagne Tarn et Garonnaise

- › Rapport d'activité 2022
- › Projets 2023

Investir pour un
territoire d'avenir !



N°21
Juin
2023

Lomagne
TARN ET
GARONNAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Edito

Sur les neuf Communautés de Communes que comprend le département de Tarn-et-Garonne, celle de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise est **l'une des moins peuplée** de notre département avec ses 10 337 habitants.

Elle est aussi celle qui regroupe le **plus grand nombre de communes** (31) et qui dénombre la **plus faible moyenne d'habitants** par commune du département (324 habitants par commune).

La densité de population, de 27 habitants au km², est inférieure de 30% à la densité moyenne nationale.

De plus, la population connaît un **net vieillissement**, puisque la part des "60 ans et plus" représente 36,3% de la population totale.

Ces données justifient donc la **démarche intercommunale** engagée depuis le début de ce mandat par la gouvernance en place, pour accompagner l'adaptation et le développement de notre Communauté de Communes.

Nous avons donc été amenés à **prioriser des enjeux** et des orientations qui permettront d'élargir, d'adapter et de conforter un grand nombre d'actions dans un souci constant d'**équité territoriale**.

D'ores et déjà, vous pourrez constater à la lecture de ce numéro que les actions soutenues, entreprises ou développées sont nombreuses, mais je tiens à en souligner quelques-unes :

La mise en place et l'étude du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Résultat d'un important travail de concertation, il doit permettre de co-construire le projet de territoire à l'horizon 2035, répondre au quotidien de demain et de chacun et chacune d'entre nous.

- Quelle vie dans nos villages voulons-nous ?
- Comment protéger nos paysages et notre patrimoine ?
- Comment allons-nous nous déplacer ?...

L'installation de la **France Services Lomagne**, au **siège de la Communauté de Communes** depuis bientôt une année. De plus, le recrutement de deux agents facilite l'accès aux services publics de l'ensemble de la population de notre territoire.

L'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne d'une **Convention Territoriale Globale (CTG)** est un levier important du projet social de développement de notre territoire. Différentes thématiques y sont abordées : enfance, jeunesse, accès aux droits et au numérique, logement, accompagnement social, animation de la vie sociale, etc.

Enfin, concernant le numérique, le **déploiement de la fibre** jusqu'au domicile sur nos 31 communes de la Lomagne permet à chaque foyer qui le désire, d'être desservi par le haut et très haut débit.

J'ai la conviction que, parmi les tâches qui nous incombent, celle d'offrir à tous les mêmes chances, les mêmes opportunités et la même protection est fondamental, c'est en tout cas le fondement de nos valeurs et le sens de notre engagement quotidien.

Fort de ces convictions, je m'attacherai donc à poursuivre les orientations que nous nous sommes fixés pour faire de la LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE une Communauté qui avance.

Au seuil de cette saison estivale je vous souhaite le meilleur pour chacun d'entre vous.

Cordialement,

Bernard SALOMON

Président de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise

La Com Com en images

Retour sur les temps forts de l'année 2022 et 2023 !



La France Services Lomagne est inaugurée

› Services rendus avec efficacité et sourire !

Réunis autour de Monsieur le Sous-Préfet Arnaud SORGE et de Bernard SALOMON, Président de la Communauté de Communes, les élus ont inauguré en septembre la France Services Lomagne au siège de la Communauté de Communes à Beaumont-de-Lomagne. Les 2 agents de la France Services Leslie GRIMAUX et José-Paul BURIDON accueillent avec sourire et efficacité les usagers au 413 rue d'Esparsac pour les aider dans leurs démarches administratives et numériques du quotidien (fiscale, sociale, retraite, emploi, etc) dans les locaux de la Communauté de Communes.



22 septembre 2022



Programme Petites villes de demain (PVD)

› La Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire est signée !

Dans le cadre du programme national Petites villes de demain (PVD), le vendredi 27 janvier 2023 a été signée la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise cosignée par Me la Préfète de Tarn-et-Garonne Chantal MAUCHET, Bernard SALOMON, Jean-Luc DEPRINCE et Yves MEILHAN. Les partenaires du dispositif : la Banque des Territoires, la Région, le Département, le PETR Garonne-Quercy-Gascogne, l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, le CAUE 82, la CMAR Occitanie et la CCI Tarn-et-Garonne étaient également cosignataires de la convention d'ORT de la Lomagne.



27 janvier 2023



Séminaire itinérant PLUi

› Partager les problématiques du territoire entre élus

Bernard SALOMON Président de la Communauté de Communes, a convié l'ensemble des maires, référents PLUi et partenaires à un séminaire itinérant à la rencontre des communes et projets du territoire. Ce format a permis, au travers d'un circuit reliant plusieurs secteurs à enjeux, d'acquiescer une approche sensible des problématiques du territoire utiles pour la rédaction future des orientations politiques du PLUi. Ces journées ont rassemblé une quarantaine d'acteurs du territoire par jour. La richesse des échanges entre élus, partenaires (CAUE, Services de l'Etat, Chambre d'Agriculture, UDAP, ...) et bureaux d'études permettront de s'engager plus sereinement dans la rédaction du futur projet politique du PLUi.



9, 10 et 13 février 2023

Retour d'expériences sur l'entretien des cometières

› Passage au zéro-phyto !

Une visite guidée a été organisée à destination de tous les élus du territoire pour visiter les cimetières de Campsas, Verdun-sur-Garonne et Grisolles. Objectif : échanger avec des communes ayant franchi le cap du zéro-phyto depuis quelques années déjà. L'occasion d'avoir un retour d'expérience notamment sur les travaux réalisés pour faciliter l'entretien de ces espaces (enherbement, gestion différenciée des espaces, traitement des intertombes, acceptation des habitants, etc.)



27 mars 2023

Projet social de territoire

› La Convention Territoriale Globale (CTG) des services aux familles est signée !

Bernard SALOMON, Président de la Communauté de Communes, Jean-Claude BONNEFOI adjoint à Beaumont, Yves MEILHAN Maire de Lavit, Laurence CARLES EL MEZIANE Présidente du Conseil d'administration de la Caf 82 et Charlotte HUBERT-BOYER Directrice de la Caf 82, ont signé la Convention Territoriale Globale des services aux familles. Celle-ci, réalisée sur la base d'un diagnostic partagé, formalise le projet social de territoire à l'horizon 2026, proposant des services adaptés et un environnement de qualité aux familles et habitants selon différentes thématiques (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accompagnement social, logement, santé et mobilité).



15 mai 2023

Budget 2023

Un budget raisonné et ambitieux
10,7 M€ pour préparer l'avenir



Chiffres clés

Budget 2023 : 10,7 M€

Budget 2022 : 9,6 M€

Dépenses de fonctionnement : 6,1 M€

Dépenses d'investissement : 3,6 M€

Des taux d'imposition responsables au service d'un budget 2023 raisonné et ambitieux

Evolution des taux d'imposition appliqués (%) sur le territoire de la CCLTG de 2016 à 2023
(comparaison avec les 4 communautés de communes voisines et le niveau national)

	Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (CCLTG)								Comparaison des taux votés en 2023 par les communautés de communes voisines de la CCLTG				Comparaison nationale pour l'année 2023
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	CC Bastides de Lomagne	CC deux Rives	CC Grand Sud Tarn et Garonne	CC Terres des Confluences	Taux moyen national des Communautés de Communes
Taxe d'habitation	8,99	9,49	9,49	9,49	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe d'habitation (THRS) Résidences secondaires	8,99	9,49	9,49	9,49	9,49	9,49	9,49	9,49	34,59	12,42	4,3	9,76	4,75
Foncier Bâti	1	2	2	2	2	2	6,86	6,86	13,07	20,04	4,77	3	6,08
Foncier Non Bâti	3,87	3,87	3,87	3,87	3,87	3,87	13,28	13,28	63,53	67,68	20,21	6,77	14,89
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	27,85	27,85	27,85	27,85	27,85	27,85	27,85	27,85	30,78	22,87	32,57	33,14	27,39
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	15,45	15,45	15,45	15,3	15,3	15,3	15,3	15,3	12,9 (SIDEL) et 13,60 (SICTOM EST)	0	13,86	Variable selon les communes : entre 11 et 18,4	-

Il est à noter qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, le taux de taxe d'habitation ne fait plus l'objet d'un vote du taux par le conseil communautaire depuis 2020. L'Etat a redonné, en 2023, aux communautés de Communes et aux communes, le pouvoir de voter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les taux de foncier bâti et non bâti sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise ont augmenté en 2022. Rappelons que la taxe sur le foncier bâti n'avait pas augmenté depuis 2017 et le foncier non bâti depuis 2015. Le tableau d'évolution et de comparaison des taux d'imposition ci-dessus vous permet d'apprécier l'évolution des taux sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne T&G et de le comparer à ses voisins ou à la moyenne nationale. De même, il convient de rappeler que la Communauté de Communes a fait le choix en 2022, avec l'accord unanime de ses 31 communes membres, de se doter de **5 nouvelles compétences**, eu égard à leur intérêt pour l'ensemble des usagers du territoire intercommunal et afin d'assurer un niveau d'équipements et de services satisfaisants.

5 nouvelles compétences

- › L'entretien et la gestion de la piscine située à la Base de Loisirs de Beaumont.
- › L'entretien et la gestion de la médiathèque située à Beaumont.
- › La participation financière au Point Infos Jeunes (PIJ) de Beaumont.

› La Communauté de Communes a souhaité également soulager les budgets des communes de leur participation au budget du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), leurs contributions étant désormais intégralement couvertes par le budget de la Communauté de Communes.

› Il a également été fait le choix d'ouvrir une France Services : vous pouvez désormais effectuer vos démarches du quotidien (fiscales, sociales, retraite, emploi, ...) dans les locaux de la Communauté de Communes.

A quoi servent vos impôts ?

› La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sert à financer la gestion des ordures ménagères et des déchèteries de Lavit et Beaumont. Il convient de savoir que le coût de la gestion des déchèteries et de l'enlèvement des ordures ménagères ne cessent d'augmenter chaque année (1 299 685 en 2023). Le montant du taux de la TEOM est stable depuis 2019 pour l'usager. La Communauté de Communes a assumé jusqu'à aujourd'hui ces hausses sans augmenter les taux d'imposition. Mais il est nécessaire de prendre conscience que plus la population triera bien ses déchets plus le coût des dépenses pour la collectivité sera moindre. Le tri doit devenir une priorité pour tous.

› L'ensemble des autres impôts perçus par la Communauté de Communes servent à financer l'ensemble des équipements et services à la population gérés par la Communauté de Communes.

Finances 2023

Les grandes lignes



Vote de deux investissements clés pour notre territoire

Construction d'un Pôle petite enfance : 2 864 592 € (programmation financière 2023-2025)
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Aides aux travaux: 459 751 € (prog. financière 2023-2026)

Les principaux programmes d'investissement 2023

Travaux sur voirie communale et équipements techniques	1 173 124 €
Construction d'un Pôle Petite enfance	544 000 € en 2023
Nouvel Office de Tourisme	231 550 €
Acquisition bâtiments ou terrains	200 000 €
Investissement piscine (base de loisirs à Beaumont)	170 281 €
Aides aux travaux - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	137 000 €
Investissement zones d'activité	130 120 €
Aides aux entreprises-commerces	66 000 €
Communication-signalétique équipements publics	55 806 €
Travaux sur bâtiments de la Communauté de Communes	50 916 €

2023 : les principales études en cours ou programmées

Urbanisme (Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi))	165 500 €
Programme Petites Villes de Demain (PVD)	137 000 €
Etude anticipation prise de compétence eau et assainissement	50 000 €
Etude protection inondation	50 000 €
Etude projet de territoire	30 000 €

Les principales recettes d'investissement 2023

1 306 368 €
Subvention d'investissement à percevoir
924 353 €
Emprunts
220 106 €
Excédent d'investissement reporté
100 000 €
Dotations, fonds divers et réserves
2 000 €
Produits de cessions d'immobilisations

Principales dépenses 2023 par domaine de compétence



369 257 €

Environnement
GEMAPI, SPANC, projet prise de compétence eau et assainissement...



900 773 €

Développement économique et touristique, ZAE, aides
Zones d'activité, subventions, aides, piscine.



213 659 €

Contribution au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
en lieu et place des communes



1 837 266 €

Action sociale & culturelle
Solidarité communautaire

Petite enfance, médiathèque, école de Musique, portage de repas, financement, Mission locale et Point Infos Jeunes...



2 226 414 €

Travaux de voirie et équipements techniques communautaires
628 km de voirie



1 299 685 €

Gestion des déchets
Ordures ménagères et déchèteries



614 194 €

Aménagement de l'espace - Habitat
PLUi, Petites Villes de Demain, OPAH, numérique, Transport à la Demande...

L'essentiel du budget 2023

Services publics

France Services & permanences

Emploi & insertion



**France Services Lomagne
à la Communauté de Communes**



Ouverte depuis juillet 2022, France Services Lomagne connaît un vif succès...

Guichet unique dédié aux démarches administratives, ouvert à tous, France services Lomagne voit chaque jour défiler de plus en plus d'usagers. Un espace d'échanges où chacun vient chercher un accompagnement technique et humain. De juillet à fin décembre 2022, plus de 800 accompagnements ont été réalisés par nos 2 agents pour une moyenne de 8 personnes par jour, tous âges confondus.

A vos côtés dans toutes les démarches administratives et numériques

France Services : pour quels services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi...

La France services permet aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

France Services : les services publics près de chez vous !

Opérateurs et partenaires

➤ 9 opérateurs partenaires : la Poste, la CPAM, les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Economie, des Finances et de la relance, la MSA, la CARSAT, Pôle Emploi et la CAF. DGFP.

➤ Des partenaires déjà présents : permanences OPAH, Guichet Renov, Mission Locale et la Chambre d'Agriculture.

Communauté de Communes

de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

➤ 413 rue d'Esparsac Beaumont-de-Lomagne

Leslie GRIMAUD et José-Paul BURIDON

➤ 05 63 65 34 26

franceservices@cc-lomagne82.fr

Horaires d'ouverture de la France Services

➤ Lundi : 13h30-16h30

➤ Jeudi : 8h30-12h30

➤ Mardi : 13h30-16h30

➤ Mercredi et vendredi :
8h30-12h30 et 14h-17h



Permanences à la Communauté de Communes

➤ Mission Locale pour l'insertion des jeunes

La Communauté de Communes soutient la Mission locale (5 152 € versés en 2022) pour aider les jeunes de 16 à 25 ans.

109 jeunes du territoire en contact.

Permanence Beaumont (413, rue d'Esparsac) :

tous les lundis et certains jeudis sur RDV

Lucie OLERY et Gérard ROLLAND ➤ 05 31 78 00 00 (taper 2)

Permanence Lavit (57 rue République) :

tous les lundis matins de 9h à 12h sur RDV

Saïda ALLALI ➤ 05 31 78 00 00 (taper 2)

castelsarrasin@missionlocale82.org

➤ Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne

Instruction des dossiers PAC et formations.

30 agriculteurs accompagnés en 2022.

Sophie TUYERES ➤ 06 08 41 30 62

sophie.tuyeres@agri82.fr

Point Info Jeunes (PIJ)

Depuis 2022, la Communauté de Communes soutient le Point Info Jeunes à Beaumont (19 000 € versés en 2022). Le PIJ met à la disposition des jeunes de la documentation et des services associés : internet, service CV, services job, Point d'Information Droits et Démarches Administratives en ligne... Ouvert le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30, mercredi et vendredi de 14h à 17h et jeudi 13h30 à 17h30.

Pôle Touristique, Economique et Culturel (3 rue P.Fermat à Beaumont)

Mylène BREYNAT ➤ 05 63 65 61 07

pointinfojeunesse82500@sfr.fr

**Nouvelle
compétence**

Mobilité

Transport à la demande (TAD)



Chiffres clés
Transport à la demande
Dépenses 2022 : 13 270 €

La Région Occitanie, autorité organisatrice des transports de droit, a délégué à la Communauté de Communes la responsabilité de l'organisation et de la mise en place de services de transport à la demande sur le territoire communautaire.



Transport à la demande vers les zones urbaines (marchés, commerces, équipements, professionnels de santé, Frances Services, etc.)

Un **service gratuit de transport** est assuré toute l'année, **sur réservation**, du domicile de l'utilisateur vers les villes de :

Destination	Jours de fonctionnement	Période
Beaumont de Lomagne	mercredi matin, vendredi après-midi et samedi matin	Toute l'année
Lavit de Lomagne	Vendredi matin	
Castelsarrasin	Jeudi matin	

Pour en bénéficier, veuillez réserver votre trajet auprès du transporteur, 48h à l'avance, au 05 63 95 62 36.



Transport à la demande vers les équipements sportifs

Pour amener vos enfants aux équipements sportifs, bénéficiez du Transport à la demande de votre Communauté de Communes. Un service par minibus effectue, en période scolaire, le transport des enfants du domicile jusqu'aux principaux équipements sportifs du territoire :



» ACCES au stade de rugby

Contact : Mike CRAIG » 06 33 54 43 25 ou Sylvain DELPECH » 06 30 95 14 31



» ACCES aux stades de football

Contact : Thierry DABASSE » 06 88 21 35 12 ou Marc REY » 06 89 89 90 96



Eco responsabilité

Partagez votre voiture, c'est écologique !

Difficile de se passer de la voiture quand on habite sur le territoire de la Lomagne. Alors, pour concilier la préservation de l'environnement et vie quotidienne, pourquoi ne pas essayer de partager ses trajets ? Après tout, à 2 ou 3 dans la voiture, je divise par deux ou trois mon empreinte carbone !

Céline JOUGLA » 05 63 65 34 26 - c.jougla@cc-lomagne82.fr

Revitalisation des bourgs-centres

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)



Revitaliser les bourgs-centres de Beaumont et de Lavit

La Communauté de Communes, pilote le programme «Petites villes de demain» aux côtés des communes de Beaumont et Lavit et de nombreux partenaires. L'Opération de Revitalisation de Territoire a démarré en février 2023 sur les périmètres «ORT» définis. Sa stratégie vise à renforcer l'attractivité des cœurs de bourg, avec un plan d'actions sur 5 ans qui concerne : la reconquête de l'habitat vacant ou dégradé et son adaptation aux besoins de la population, la dynamisation économique et commerciale, l'aménagement de l'espace public, l'amélioration du cadre de vie et des mobilités douces, l'accélération de la transition écologique.



Les premières actions sont lancées, d'autres sont à l'étude

L'étape initiale a consisté à renforcer le dispositif existant OPAH/aides à la rénovation des façades et les aides au soutien et à la modernisation des commerces de proximité. D'autres dispositifs d'appui à l'implantation sont opérationnels ou à l'étude. La veille du foncier immobilier disponible va être systématisée afin de favoriser la constitution de réserves, l'implantation de nouveaux projets et la lutte contre la vacance. La faisabilité de projets collectifs proposant des services innovants va être éclairée (ex : compostage partagé, click & collect producteurs...). Une étude globale, intégrant un volet de concertation, est aussi engagée pour préciser et planifier la mise en œuvre, à partir de 2024, des futurs aménagements urbains et la requalification des espaces publics.

Réunions publiques à Beaumont et à Lavit

La parole aux beaumontois et aux lavitois !
Après plusieurs enquêtes en ligne auprès de tous les habitants de la Communauté de Communes, les résultats ont été présentés en réunion publique à Lavit, puis à Beaumont. Cela a donné lieu à des échanges animés et conviviaux entre les élus, les techniciens et les participants.



Chiffres clés

Compétence Revitalisation bourgs-centres
2022 : 63 910 €
2023 : 188 000 €

La Communauté de Communes, Beaumont et Lavit, motrices du programme «Petites villes de demain» 2021-2027



Déployée sur 5 ans, la phase opérationnelle du programme PVD amorce un nouvel élan pour la Lomagne. 54 actions ont été définies dont plus de la moitié seront initiées à partir de 2023. La Communauté de Communes a intégré un Chef de projet pour coordonner et suivre l'ensemble des actions, mobiliser au cas par cas les partenaires et les forces vives du territoire. Un Comité de Pilotage annuel évalue l'avancée du programme PVD et le réoriente si nécessaire, en synergie avec les contrats Bourg Centre Occitanie de chaque polarité.

Mathieu BENOIT > 05 63 65 69 19
m.benoit@cc-lomagne82.fr

La Communauté de Communes octroie des aides directes pour la création, la modernisation, le transfert et/ou la reprise de points de vente sur le territoire.

Plan d'aide au Commerce Territorial (PACte) 2021

A partir de juillet 2023, le dispositif PACte révisé entre en application. L'aide est significativement renforcée, notamment dans les secteurs stratégiques des périmètres ORT, ceci afin d'inciter les porteurs de projets, commerçants et artisans (ou propriétaires bailleurs) bénéficiaires, à venir s'installer et/ou à moderniser leurs locaux aux nouvelles attentes de leur clientèle.

Ont bénéficié du dispositif PACte en 2022 et au premier semestre 2023 :

> Pack installation Commerçant/Artisan :

- > Beaumont
 - EVEIL DES SENS
Christelle CHIAVASSA-RODRIGUEZ (spa-esthétique)
 - FROM'AIL RIE DE LOMAGNE
Pauline BRIGOT (fromagerie)
 - ARGILE & SENS,
Sarah LEVY (céramiste)
 - NOU LE LA LA DODO LE LA
Marie-Line ORTAN (restauration rapide, cuisine créole)

> Pack développement, modernisation, transfert et/ou reprise d'un commerce :

- > Beaumont
 - LOMAGNE MOTOCULTURE
Christophe DIRAT (motoculture)
 - CHEZ TITOFF
Christophe LELIEVRE (restauration)
 - LA BONN'ETOILE
Guylaine DIALLO (tabac-presse)

Sandrine CHAMPIE et Aude DELFAU
> 05 63 65 34 26
economie@cc-lomagne82.fr

Habitat

Opération Programmée

d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Programme de rénovation des façades renouvelé



Chiffres clés

Année 2 de l'OPAH

Plus de 40 logements réhabilités avec l'OPAH

Des dispositifs d'aides à la rénovation de l'habitat renouvelés

Le programme «Petites Villes de Demain», qui a débouché sur la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire sur les communes de Beaumont et de Lavit, a abouti en juin 2023 à l'évolution des dispositifs d'aides aux propriétaires bailleurs et occupants pour la rénovation de leur logement. La stratégie d'aides aux façades, notamment sur les deux bourgs centres de Beaumont et de Lavit, a également été réétudiée afin de concentrer les aides sur les secteurs à forts enjeux.



OPAH 2021-2024

Si vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie, mettre aux normes votre logement pour le louer, adapter votre logement pour une meilleure autonomie. Vous pouvez peut-être bénéficier de subventions...

Renseignez-vous auprès du Cabinet Issot-Riera

Sur la deuxième année de l'OPAH 2021-2024, ce sont pas moins de 40 logements (34 en propriétaires occupants et 6 en propriétaires bailleurs) qui ont pu bénéficier d'une aide financière.

La convention OPAH 2021-2024 a été modifiée en juin 2023 afin de traduire les actions fléchées dans le cadre du Programme "Petites Villes de Demain".

Poursuite des aides pour réhabiliter vos façades et modification du dispositif

La Communauté de Communes poursuit son programme d'appui à la rénovation de façades en faisant évoluer depuis juin 2023 les périmètres d'aides :

Programme façades sur Beaumont

Opération conjointe entre la commune de Beaumont, la CCLTG et la Région. Vous êtes propriétaire, usufruitier ou détenteur d'un bail commercial donnant sur la halle de Beaumont, la place de l'église, ou sur un secteur stratégique identifié.

vous pouvez peut-être bénéficier d'une subvention conjointe de la Communauté de Communes ou de la mairie de Beaumont et de la Région selon la localisation du bien pour rénover vos façades.

Programme façades sur Lavit

Opération conjointe entre la commune de Lavit et la CCLTG. Votre façade se situe autour de la halle, de l'église, place du Toumet ou Rue de la République.

vous pouvez peut-être bénéficier d'une subvention de la Communauté de Communes ou de la Commune selon la localisation de votre bien.

Permanences les jeudis de 14h à 17h
à la Communauté de Communes

› 6 juillet 2023 › 2 novembre 2023
› 7 septembre 2023 › 7 décembre 2023
› 5 octobre 2023



Contact OPAH & Programme façades

Cabinet Issot-Riera : 07 88 46 98 31 - 05 61 51 23 10

issot.riera@orange.fr Gratuit sans engagement

Céline JOUGLA 05 63 65 34 26

c.jougla@cc-lomagne82.fr

Le Guichet Rénov'Occitanie



Le Guichet'Rénov apporte son aide aux habitants souhaitant rénover, mieux chauffer et isoler leurs logements. Ce guichet propose des conseils gratuits et des solutions de financement...

Permanences à la Communauté de Communes
2 vendredis matin par mois sur rendez-vous.

Contact Rénov'Occitanie: 05 67 92 82 82
renovoccitanie.caue@ledepartement82.fr

Commerce & Artisanat

L'actualité éco & festive de vos commerces



Dynamiser les cœurs de ville beaumontois et lavitois

Dans le cadre du programme "Petites villes de demain", la Communauté de Communes poursuit ses efforts pour dynamiser les cœurs de ville beaumontois et lavitois aux côtés de Vis ta Lomagne : soutien aux animations commerciales & communication, carte de fidélité, chèque cadeaux, aides aux commerces, ateliers numériques, cofinancement du poste de manager de commerce...

Animations de Vis Ta Lomagne 2023

5 marchés gourmands nocturnes

Beaumont : les jeudis

- › 6 juillet : animé par Marc MICHEL
- › 20 juillet : animé par Tatie Gérardine et les Calemberts
- › 3 août : animé par le groupe Telo

Lavit : les jeudis

- › 13 juillet : animé par Marc MICHEL
- › 24 août : animé par l'orchestre Hugues Lamagat



 Solidaire avec ma terre, je viens avec mes couverts

Foir'Expo 2023, 63ème édition

- › Beaumont : 9 et 10 septembre
- › Comice agricole
- › Expo commerciale, artisanale et agricole
- › Marché gourmand
- › Apéro concert
- › Soirée spectacle
- › Ferme pédagogique, village enfants...

Semaines commerciales avec la carte fidélité

- › En novembre 2023 et printemps 2024

Animations de Noël

- › Marché de Noël : 4 décembre
- › Animations commerciales en décembre

Soutien au commerce

- › Chèques cadeaux : 51 399 € de chèques émis par Vis Ta Lomagne utilisés dans les commerces participants.
- › Carte de fidélité : 1 474 980 € de chiffre d'affaires
- › 2 semaines commerciales : avril et novembre
- › Soutien aux animations de Vis Ta Lomagne : plan média 100% radio
- › 4 ateliers numériques : e-tourisme, référencement, Canva, visibilité

Bilan 2022

Particuliers, entreprises, associations. Offrez des chèques cadeaux !



Nouveaux acteurs, transferts

Beaumont

- › Chez Gaby, vente chaussure M. RAMOS au 34 pl. Gambetta
- › Big Tacos, restauration rapide tacos au 34 rue Fermat
- › L'Atelier 9, S. CASAS tapissière-garnisseur au 9 rue P. Fermat
- › Au 45, Espace d'expo d'Art "l'Art Collectif" au 45 rue république
- › Viseom, cabinet comptable au 16 rue de la glacière
- › Jubil Intérim, agence intérim au 21 rue de l'église
- › Flexim interim, 5 avenue Albert Soubies
- › La From'ail-rie, crèmerie, fromagerie, P. BRIGOT au 8 rue P. Fermat



Gramont

- › Restaurant «Les Gramontines» & chambres d'hôtes F. CARENOU au centre bourg

Le Causé

- › Causé Café, 4 place Basile Cassaignan

Déménagement, changement de gérance :

Beaumont

- › La Bonn'Etoile, reprise du tabac-presse par G. DIALLO au 32 pl Gambetta
- › Optic 2000, C. JOURDAIN, réfection totale de la boutique au 2 rue P. Fermat
- › Spa-Eveil des Sens, C. CHIAVASSA-RODRIGUEZ agrandissement au 34 rue Despeyroux
- › Pro&cie P. MEILHON fermeture rue de l'église maintien de l'activité réparation à domicile
- › Ma Boucherie d'Antan, reprise de la boucherie par S. MIRADA au 14 rue P. Fermat
- › L'ambre-soins énergétiques, transfert et agrandissement S. CONSTANS au 17 rue de l'église
- › Seven Suns Skate & Custum Shop, G. CANONNE ateliers au 36 avenue A. Soubies

Lavit

- › La Fleur Lomagnole, M. DAUBAS transfert et agrandissement au 1 av. de Beaumont

Sérignac

- › Le Petit Panier des Marronniers, dépôt de pain, épicerie-ouvert 5j/7 de 7h30 à 12h30 allée du marché
- › Le Café des Marronniers : ouvert tous les jeudis, vendredi et samedi soir à compter de 18h (de fin mai à fin sept). Calendrier des animations : consulter www.tourisme.malomagne.com

Economie

Soutenir les entrepreneurs



La Communauté de Communes poursuit l'accompagnement des entrepreneurs dans leurs projets de développement et d'implantation : nouvelle stratégie économique, zones d'activités économiques (ZAE), hôtel d'entreprises, aides à l'immobilier, aux commerçants-artisans, aux boulangers, lancement d'un Club d'entreprises en Lomagne...

Schéma de Développement Economique et Touristique (SDET)

Vers une nouvelle stratégie économique

La Communauté de Communes a souhaité redéfinir son positionnement économique et touristique à l'horizon 2030 avec un Schéma de Développement en cours d'élaboration afin de se doter d'outils et moyens dédiés à l'attractivité du territoire.

Cette étude permet de réaliser un diagnostic et une analyse de l'offre et du potentiel foncier, définir les orientations stratégiques et établir un plan d'action. Cette feuille de route répondra aux questions suivantes :

- » Quelles filières économiques pour le territoire ?
- » Comment réunir les conditions nécessaires au maintien d'une dynamique économique forte, d'une revitalisation des centres bourgs et à un développement des activités touristiques... ?

La démarche a permis d'actualiser l'offre d'accueil des entreprises : quelle offre foncière et immobilière développer pour maintenir une dynamique de développement économique ?

Aides à l'immobilier d'entreprises

La Communauté de Communes soutient les projets économiques aux côtés de la Région Occitanie grâce au dispositif d'aide à l'investissement immobilier. En 2023, l'EPCI va réviser son règlement d'intervention en cohérence avec les nouveaux dispositifs de la Région.

Accompagnement Parcours-entreprise Un accompagnement sur mesure

La Communauté de Communes accompagne les entreprises du territoire dans leur projet d'implantation ou de développement grâce à un accompagnement dédié du service Développement économique en lien avec le réseau de partenaires (Etat, Région-AD'OCC, Département, PETR GQG, Chambres consulaires...)

- » Vous souhaitez vous implanter en Lomagne, développer votre activité ?

Nos services vous proposent un accompagnement sur mesure pour vous aider dans votre recherche de locaux, de terrains, de financements...

Sandrine CHAMPIE et Aude DELFAU
05 63 65 34 26 - economie@cc-lomagne82.fr

Lancement d'un Club d'entreprises en Lomagne

Chefs d'entreprises, rejoignez le club !

La Communauté de Communes, en partenariat avec la CCI et CMA 82 souhaitent créer le tout premier Club d'entreprises de la Lomagne. Ce Club informel est destiné aux entreprises du territoire tout secteurs d'activités confondus.

Outre la mise en réseau, ce Club permettra aux chefs d'entreprises de mieux se connaître, d'échanger sur ses besoins, de travailler sur des thématiques et/ou problématiques communes, avec l'appui d'intervenants qualifiés ciblés, partager des expériences et d'initier des partenariats.

+ d'info : service économie de la Communauté de Communes

Club d'entreprises
en Lomagne

Adhésion gratuite

Extension de la ZAE de Bordevieille à Beaumont - 2ème phase d'étude

La Communauté de Communes a achevé la première phase d'études préalables (opportunité, faisabilité, pré-programme, dossier environnemental) afin d'étendre la ZAE de Bordevieille sur 4 ha. L'intercommunalité n'est plus en mesure de répondre favorablement aux demandes d'implantation de porteurs de projets faute de foncier disponible. Ce développement d'intérêt communautaire s'avère néanmoins prioritaire pour redynamiser, maintenir et créer des emplois sur le territoire. Le cabinet ATU réalise ces études en étroite collaboration avec l'EPF Occitanie, l'Etat et la commune de Beaumont. Les élus ont acté la poursuite de la 2ème phase d'étude pour étudier les différentes options en lien avec le PLUi en cours d'élaboration.

Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUi)



Construisons ensemble notre projet de territoire

Engagée depuis près d'un an dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de Communes souhaite aujourd'hui partager plus largement les résultats du diagnostic territorial et échanger sur les enjeux avec la population pour co-construire le projet de territoire à l'horizon 2035. Les habitants sont conviés à participer aux réunions publiques qui auront lieu en septembre 2023 à Beaumont et à Lavit.

Avant de définir le zonage, c'est-à-dire les zones constructibles, les zones à protéger, et les règles d'urbanisme afférentes, le territoire doit définir son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce dernier a pour but d'exprimer les ambitions et les objectifs du territoire pour les 10 prochaines années en matière de cadre de vie, de logements, d'emplois, d'environnement, de mobilités, d'équipements et de commerces...

Il s'agit donc d'une étape essentielle qui mérite d'être largement partagée avec le plus grand nombre, car ce projet conditionnera, demain, le quotidien de chacun.

**Quelle vie dans nos villages
voulons-nous ?**

**Que voulons-nous faire de nos
paysages et de notre patrimoine ?**

**Comment voulons-nous nous
déplacer ?...**

Autant de questions auxquelles les élus et la population sont invités à répondre.

Durant ces derniers mois, un travail de fond a été réalisé, par les élus et le cabinet d'études qui accompagne la Communauté de Communes dans la démarche d'élaboration du PLUi, pour dresser un état des lieux du territoire et pour définir les enjeux de demain. Ensemble, ils ont parcouru le territoire pour compléter les analyses des données par des visites de terrain, pour mieux comprendre les réalités des bourgs et des villages et pour redécouvrir les forces et atouts de notre



territoire.

Demain ne sera pas comme hier car notre environnement évolue. **Le changement climatique qui est à l'œuvre nous engage à accompagner et à accélérer les transitions écologiques et énergétiques, à soutenir nos filières agricoles, à mettre en œuvre de nouvelles formes de mobilité, à réinvestir nos bourgs et nos villages...** Ces réflexions doivent permettre de répondre également aux transitions sociétales qui sont en cours tels que le vieillissement de la population ou encore l'essor du numérique. Préparer notre territoire à ces évolutions ne consiste cependant pas à renier notre histoire et notre identité.



2 Réunions publiques sous forme de «Ciné-débat»

» En septembre 2023, deux réunions publiques seront organisées, l'une au cinéma de Beaumont-de-Lomagne et l'autre à Lavit. Au programme, projection de films et débats sur la vie dans nos villages d'aujourd'hui et de demain.

Les autres moyens de concertation

» Durant toute la procédure d'élaboration du PLUi, vous pouvez exprimer vos observations et suggestions :

- **sur le site internet** de la Communauté de Communes : www.malomagne.com
- **dans les registres de concertation** présents dans chacune des 31 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes.
- **Par courrier** à l'attention du Président de la Communauté de Communes à l'adresse : 413, rue d'Esparsac BP 34 - 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE





Esquisse du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le PLUi doit permettre aux polarités et à chacune des autres communes du territoire de pouvoir continuer de répondre aux besoins de sa population et de participer, à sa manière, au développement du territoire intercommunal. L'ambition est donc d'assurer un développement harmonieux et de proposer un territoire où il fait bon vivre, en créant les conditions pour que les habitants de la Lomagne puissent ici s'épanouir, réaliser leurs parcours résidentiels, s'investir dans la vie des bourgs et villages, travailler et créer de nouveaux emplois et, surtout, vivre et vieillir en bonne santé dans un environnement préservé.

Répondre à la diversité des besoins et des aspirations des ménages

La population continue de croître sous l'effet de l'attractivité résidentielle et le profil des ménages change et se diversifie davantage : le nombre d'agriculteurs diminue, les familles mono-parentales et les personnes âgées sont plus nombreuses... Il convient donc de prendre en compte ces évolutions en diversifiant la typologie de logements (plus de T2 ou T3 par exemple), en adaptant l'offre d'équipements et de services (santé, fibre...).

Renforcer et veiller aux équilibres environnementaux

Pour relever les défis environnementaux et climatiques et préserver notre attractivité résidentielle, économique et touristique, il est important d'assurer un développement harmonieux du territoire avec son environnement. Une attention particulière doit donc être portée à la **préservation et à la valorisation de nos paysages et de notre patrimoine. La protection de la biodiversité et la lutte contre l'érosion des sols agricoles requièrent de maintenir les haies et les zones humides.** Ces dernières ont par ailleurs un rôle majeur à jouer dans la gestion de la ressource en eau qui est un enjeu majeur pour les populations et l'agriculture.

Appuyer le développement de la nouvelle stratégie économique et touristique

La Communauté de Communes s'est engagée dans la définition d'un Schéma de Développement Economique et Touristique (SDET) dont la mise en œuvre peut être facilitée par le PLUi. Il s'agit notamment d'optimiser le foncier des zones d'activités, de requalifier des friches, de renforcer l'offre d'hébergement touristique ou encore d'accompagner l'agriculture, qui est l'une des filières économiques majeure du territoire, dans son développement : logements des exploitants et salariés, diversification des activités...

Redonner de la vitalité aux bourgs et villages

Durant ces dernières décennies, le développement du territoire s'est focalisé en dehors des centres des bourgs et villages, avec la construction d'un habitat pavillonnaire et l'aménagement de zones d'activités. Les cœurs des bourgs et villages se sont quelques peu vidés et des commerces ont fermé.

Il est donc proposé de prioriser le développement résidentiel dans ces bourgs et villages, de renforcer leur tissu économique (en évitant d'implanter de nouveaux commerces de proximité en périphérie), de requalifier les espaces publics ou encore de valoriser leur patrimoine.

Viser plus d'efficacité énergétique et moins de carbone

Environ 1 ménage sur 5 est en situation de précarité énergétique en matière de logement ou de mobilités. Au regard de l'augmentation des coûts des énergies carbonées et des impacts de celles-ci sur le climat, il est crucial d'engager le territoire vers une plus grande sobriété énergétique et une réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Instruction des autorisations d'urbanisme

Pour toute autorisation d'urbanisme, merci de vous adresser à la Mairie de la commune concernée par le lieu des travaux. Les mairies restent les interlocuteurs privilégiés des pétitionnaires.

Depuis le 1/01/2018, la Communauté de Communes Bastides de Lomagne instruit les autorisations d'urbanisme des **7 communes dotées d'un document d'urbanisme : Beaumont (PLU), Belbèze-en-Lomagne, Faudoas, Lamothe-Cumont, Larrazet, Lavit et Sérignac** (cartes communales).

► Communauté de Communes
Bastides de Lomagne
tél ► 05 62 06 84 67

Les 24 autres communes en RNU (Règlement National d'Urbanisme) restent instruites par les services de l'Etat (DDT à Castelsarrasin).

Direction Départementale des Territoires (DDT)
Castelsarrasin-Moissac tél ► 05 63 32 71 90

Environnement, cadre de vie

Assainissement Non Collectif
Gestion des Rivières (GEMAPI)
Réduction des énergies



Chiffres clés

SPANC : 4 659 contrôles depuis 2011 dont
569 contrôles et diagnostics en 2022
GEMAPI (SYGRAL) : 44 487 €

La Communauté de Communes œuvre pour l'environnement et le cadre de vie.

Assainissement Non Collectif

Garantir la salubrité publique

Depuis 2011, la Communauté de Communes assure la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui réalise le diagnostic de fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif. Ce service public, délégué à la SAUR pour 4 ans a été renouvelé sur la période de 2023 à 2026. Le contrôle effectué par la SAUR sur vos installations individuelles est obligatoire.



Vous devez impérativement contacter le SPANC avant tout projet de travaux et avant le remblaiement de votre installation pour obtenir les conformités requises.

Contrôle de vos installations individuelles Neufs ou Réhabilitation

› la vérification du contrôle **Implantation**
de conception - coût 108 € TTC facturé
par la SAUR 42 contrôles de conception en 2022.

› la vérification **Réalisation**
du contrôle de bonne exécution
coût 135 € TTC facturé par la SAUR
30 contrôles de bonne exécution en 2022.

› en cas de vente d'une maison d'habitation,
il est obligatoire de réaliser un diagnostic :
coût 164 € TTC facturé par la Communauté
de Communes. 29 ventes en 2022.

› la vérification périodique du bon fonctionnement
des installations existantes :
coût 92 € TTC facturé par la SAUR. **Existantes**

Le contrôle doit être effectué tous les 8 ans. Les propriétaires des habitations concernées recevront un avis de passage de la SAUR. Merci de réserver le meilleur accueil à sa technicienne.



Dans un souci environnemental, la réalisation de travaux de mise aux normes de votre assainissement non collectif s'impose. L'usager s'expose à des pénalités financières, mises en demeure et poursuites, pour absence ou mauvais fonctionnement d'une installation d'Assainissement Non Collectif.

Groupe SAUR - Lucie CAMPERGUE

› lucie.campergue@saur.com - 06 62 98 78 90

Communauté de Communes

› servicetechnique@cc-lomagne82.fr - 05 63 65 34 26

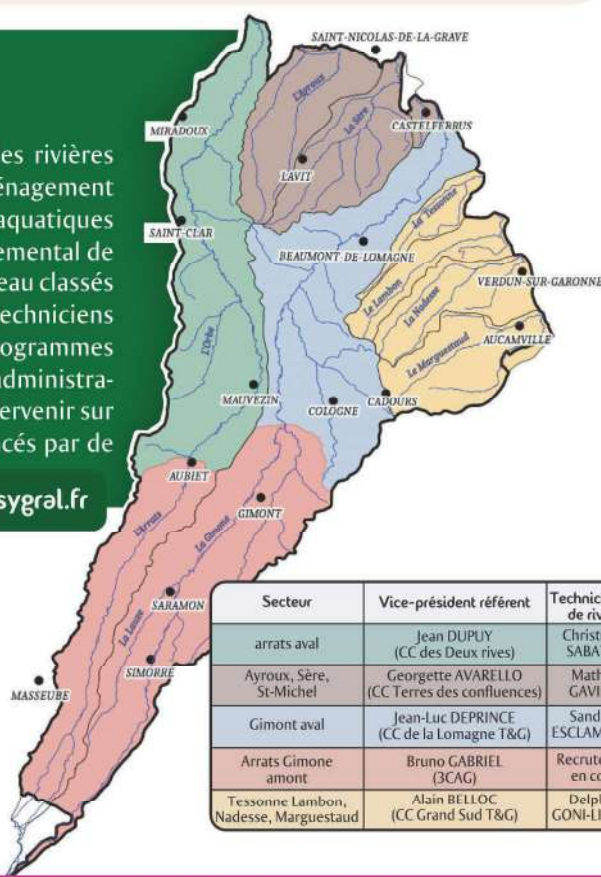
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

Depuis janvier 2020, la Communauté adhère au Syndicat de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) pour la compétence GEMAPI relative à l'aménagement des bassins versants, l'entretien, la restauration et la gestion des milieux aquatiques et des zones humides de son territoire. Ce nouveau syndicat interdépartemental de bassins versants intervient sur plus de 2 000 km² et sur 775 km de cours d'eau classés prioritaires par l'Agence de l'Eau. Le syndicat dispose d'une équipe de 5 techniciens et de commissions d'élus par secteur qui construisent ensemble les programmes d'actions. Ces programmes d'actions sont ensuite soumis à la procédure administrative de Déclaration d'intérêt général (DIG) afin d'autoriser le syndicat à intervenir sur des propriétés privées pour y réaliser des travaux d'intérêt général financés par de l'argent public.

Plus d'info : www.sygral.fr

Réductions des énergies

La Communauté de Communes s'engage en faveur de la transition énergétique (partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn et Garonne) à travers des solutions économes en énergie dans les bâtiments publics, la rénovation de l'éclairage publics dans les Zones d'activités Economiques (ZAE) et la coordination des groupements d'achat d'énergie.



Secteur	Vice-président référent	Technicien(ne) de rivière
arrats aval	Jean DUPUY (CC des Deux rives)	Christophe SABATIER
Ayroux, Sère, St-Michel	Georgette AVARELLO (CC Terres des confluences)	Mathieu GAVINET
Gimont aval	Jean-Luc DEPRINCE (CC de la Lomagne T&G)	Sandrine ESCLAMADON
Arrats Gimone amont	Bruno GABRIEL (3CAG)	Recrutement en cours
Tessonne Lambon, Nadesse, Marguestaud	Alain BELLOC (CC Grand Sud T&G)	Delphine GONI-LIZOAIN

Environnement

Gestion des déchets



Smeeom
moyenne Garonne

**JETONS MOINS
TRIONS MIEUX**



Chiffres clés

Participation 2023 SMEEOM : 1 299 685 €

Participation 2022 SMEEOM : 1 257 009 €

129 € par habitant / an

28 333 visites en déchèteries

2 027 tonnes de déchets déposés

soit 201 kg/hab/an

La Communauté de Communes a confié
au SMEEOM la collecte, le traitement de vos ordures ménagères
et les deux déchèteries communautaires de Beaumont et de Lavit.

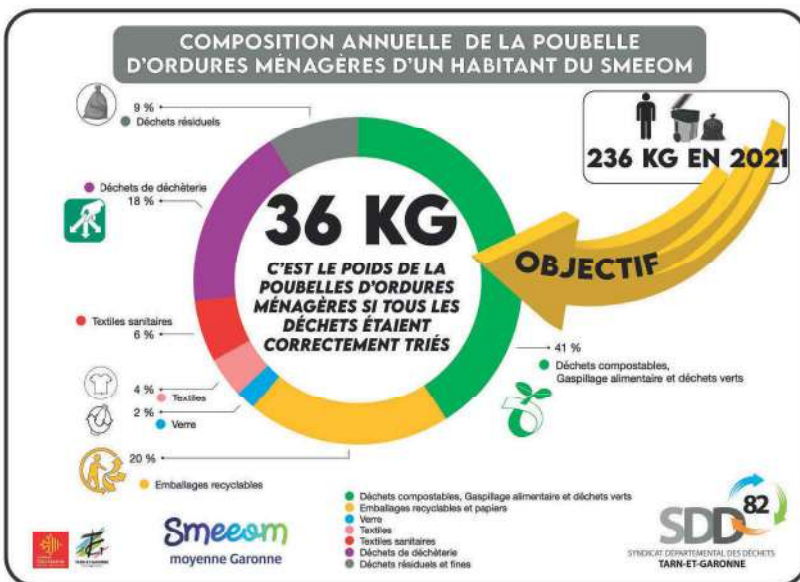
Mieux connaître le contenu de nos poubelles grises pour mieux les réduire !

La caractérisation de nos poubelles est un élément clé de la politique de gestion et de prévention des déchets. Pour pouvoir réduire nos poubelles, il faut d'abord savoir ce qu'elles contiennent. Une caractérisation consiste à prendre un échantillon des déchets qui arrivent de la collecte, à en trier le contenu et à en peser les différentes fractions. Ainsi, nos poubelles de tri sélectif (bacs jaunes) sont caractérisées mensuellement. Pour les poubelles d'ordures ménagères la mise en œuvre est plus complexe et les campagnes occasionnelles.

Des caractérisations de nos bacs gris ont été menées fin 2022, en vue de la mise en place du tri à la source des déchets alimentaires en 2024.

Si les emballages en verre semblent plutôt bien triés, force est de constater que le tri des emballages n'est toujours pas acquis : 20 % des déchets trouvés auraient dû être déposés dans le bac jaune afin d'être recyclés. Mais la grande surprise de cette caractérisation est sans nul doute la part des déchets compostables. Sur notre territoire, 40 % de notre poubelle grise (soit près de 100 kg par habitant et par an) sont encore occupés par des déchets alimentaires.

L'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous, ménages comme professionnels entrera en vigueur au 1er janvier 2024. Celle-ci devrait donc avoir un effet levier sur la réduction de notre poubelle grise. A condition que nous jouions tous le jeu !



Pour tout renseignement : SMEEOM moyenne Garonne
05 63 29 09 97 - contact@smeeom-moyennegaronne.fr
www.smeeom-moyennegaronne.fr

Vos déchèteries

Destinées aux particuliers et aux professionnels du territoire,
sous condition de l'obtention du QR code d'accès.

Déchèterie de Beaumont - ZA de Bordevieille

Déchèterie de Lavit - ZA du Coutré

Tél : 05 63 29 09 97

Déchèterie		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires du 16 septembre au 14 juin							
Beaumont	Matin	Fermée	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 9h à 12h
	Après-midi	De 14h à 17h30	De 14h à 17h30	De 14h à 17h30	De 14h à 17h30	De 14h à 17h30	De 14h à 17h30
Lavit	Matin	Fermée	De 9h à 12h	Fermée	De 9h à 12h	Fermée	De 9h à 12h
	Après-midi	Fermée	De 14h à 17h30	Fermée	De 14h à 17h30	Fermée	Fermée
Horaires du 15 juin au 15 septembre							
Beaumont	En continu	7h-13h30	7h-13h30	7h-13h30	7h-13h30	7h-13h30	7h-13h30
Lavit	En continu	Fermée	7h-13h30	Fermée	7h-13h30	Fermée	7h-13h30

Fermeture les dimanches et jours fériés ainsi qu'à 12h00, les 24 et 31 décembre de chaque année. Dernière entrée 10 minutes avant la fermeture.

Voirie

Entretenir la voirie communautaire
Bilan 2022



L'amélioration du réseau de voirie communautaire est un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire. La Communauté de Communes engage chaque année un programme de réfection et d'entretien des 628 km de voiries qui lui ont été transférées par ses 31 communes membres.

Missions des Services Techniques

La réfection des 628 km de voiries est réalisée soit en régie soit par des entreprises extérieures. Les programmes d'entretien sont étudiés et validés en Commission Voirie par les délégués de cette compétence en collaboration avec les maires.

- › Elaboration d'un programme pluriannuel de voirie
- › Pose de signalisation verticale et horizontale
- › Création de voirie
- › Entretien de voirie
- › Gestion du domaine public
- › Maintenance des bâtiments intercommunaux
- › Entretien des cimetières
Entretien des espaces verts des chemins ruraux - Gestion de la Brigade verte au service des communes
- › Entretien des sentiers de randonnées

Dépenses voirie 2022 :
2,22 M€



Chiffres clés

Dépenses voirie 2022 : 2,22 M€

628 km de voirie entretenus

Revêtements réalisés en 2022

Régie : 171 000 m²

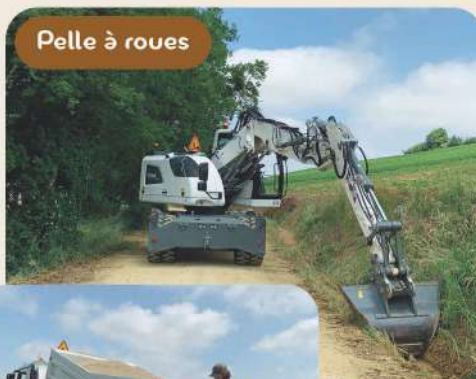
155 000 € pour le carrefour giratoire de Beaumont

Participation financière de votre Communauté de Communes de 155 000 € au rond-point situé sur la RD 928 et VC 328 av. de Gascogne à Beaumont.



Les équipements acquis en 2022

Pelle à roues



Tondeuse



Camion



Voirie

Programme voirie 2023



En 2023, la Communauté de Communes poursuit ses investissements avec un programme annuel de réfection sur les 486 voiries communales afin de garantir votre confort et voirie sécurité.

Programme prévisionnel de voirie 2023 Un budget annuel d'investissement de 1,25 M€ (hors masse salariale)

Investissement

► Programme principal (investissement)	460 000 €
► Signalisation verticale	16 800 €
► Signalisation horizontale	20 000 €
► Programme liant	190 000 €
► Programme ouvrage d'art	202 000 €

Acquisition

► Achat renouvellement épareuse	150 000 €
► Complément voiture électrique	7 000 €
► Ordinateur portable	2 000 €
► Petits équipements entretien cimetières	4 000 €

Études

► Etude compétence voirie	40 000 €
► Frais publication études	5 000 €

Fonctionnement

	161 000 €
--	-----------

Budget total voirie 2023 1 257 800 €

Programme national de Pont

Ce programme financé par l'Etat (Plan de Relance) a pour objectif d'établir un diagnostic de chaque ouvrage d'art concerné et de définir un prévisionnel budgétaire pour d'éventuels travaux à réaliser.

Cette étude a été réalisée à l'automne 2022. 80 ouvrages ont été contrôlés en tout ; des anomalies ont été repérées sur 4 d'entre eux. Une expertise complémentaire sera réalisée au courant du 3e trimestre 2023.



Chiffres clés

Dépenses prévisionnelles 2023 : 1,88 M€

Programme prévisionnel d'ouvrages d'art 2023



Rénovation Pont VC2 Marsac 3e trimestre 2023

Programme aménagement des cimetières Une évolution notable dans l'entretien des cimetières

Depuis 2022 ont été mises en place des alternatives douces au désherbage des cimetières par les municipalités, en collaboration avec la Communauté de Communes de la Lomagne. Cette obligation nationale en matière d'entretien est en lien avec une gestion raisonnée et respectueuse de l'environnement. C'est une évolution bénéfique vers la transition « zéro-phyto », qui a pour objectif de préserver la santé des usagers et des jardiniers. Une réflexion en collaboration avec les communes est en cours pour l'année 2023 afin de redonner sa place au végétal au sein des cimetières. Il est donc nécessaire de repenser ceux-ci comme des espaces verts agréables aux usagers, tout en restant respectueux des défunts.



Gestion du domaine public : des autorisations nécessaires

Vous souhaitez réaliser des travaux sur la voirie communautaire ou en limite de propriété. Une autorisation est nécessaire.



1150 permissions de voirie
instruites en 2022

En 2022, l'intercommunalité a instruit **1150 permissions de voirie et consultations** obligatoires pour des travaux situés sur le domaine public. Pour les différentes autorisations selon le type de travaux, avant d'engager tous travaux, pensez à retirer l'imprimé de demande d'autorisation de voirie en mairie, à la Communauté de Communes ou en ligne sur : www.malomagne.com

Services techniques > 05 63 65 34 26
servicetechnique@cc-lomagne82.fr

Aménagement Numérique et Incendie et secours (SDIS)



Chiffres clés

Coût compétence SDIS : 202 105 €

Autofinancement CCLTG (ADSL et fibre) : 240 000 € sur 20 ans

Participation CCLTG 2022 à TGN : 14 319 €

La Communauté de Communes a délégué sa compétence "Aménagement numérique" au Syndicat Tarn-et-Garonne Aménagement pour monter en très haut débit.

Engagé depuis 2019 dans le programme « 100% Fibre » en partenariat avec le constructeur réseau :

Octogone Fibre. Il permet notamment le déploiement de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) sur nos 31 communes.

L'intercommunalité prend en charge les contributions des communes au budget du SDIS Incendie - Secours.

Déploiement de la fibre optique

L'intercommunalité a délégué sa compétence « Aménagement Numérique » à Tarn-et-Garonne Aménagement (TGA) pour monter en très haut débit la Lomagne.

Nos 31 communes toutes fibrées

La fibre optique est disponible dans chaque commune pour 98% des foyers. En Lomagne, où plus de 6 000 foyers sont déjà raccordables 35% ont déjà souscrit à un abonnement fibre optique. Grâce au concours de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et des co-financeurs du projet (Etat, Région Occitanie, Département de Tarn-et-Garonne), ces foyers ont bénéficié d'un raccordement gratuit au service.

Info pratique



A chaque nouvelle ouverture de zones fibres, **des permanences publiques** sont proposées sur chaque commune pour renseigner les administrés au cas par cas (modalités de raccordement, problématiques particulières, compatibilité des équipements..).



TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT

Tarn et Garonne Aménagement (TGA)
☎ 05 67 05 52 00
contact@82numerique.fr
www.82numerique.fr

Souscrire à la fibre



1 - Vérifier votre éligibilité au service

Test sur Octogone Fibre

www.octogone-fibre.fr



2 - Dès lors que le foyer est éligible, contactez l'opérateur de votre choix pour souscrire un abonnement (tarif équivalent à l'ADSL) et fixer avec celui-ci une date d'intervention du technicien au domicile pour déployer la fibre jusque dans le logement.



Nouvelle compétence

Incendie et secours

Votre Communauté de Communes finance les contributions des communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Depuis 2022, la Communauté de Communes prend en charge des contributions des communes membres au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en lieu et place des communes membres.



Santé & Social

Projet social de territoire
Portage de repas
Maisons de santé



La Communauté de Communes œuvre au quotidien pour la santé et le bien-être de ses familles et de ses habitants. Les deux Maisons de Santé communautaires de Beaumont et de Lavit constituent une première réponse à la désertification médicale en milieu rural. L'intercommunalité abonde son financement au portage de repas à domicile dont l'activité n'a cessé de croître. La Convention Territoriale Globale de services aux familles signée avec la CAF82 vient formaliser le projet social de territoire à l'horizon 2026.

Vers un projet social de territoire Une Convention Territoriale Globale (CTG)



La Communauté de Communes, les communes de Beaumont et Lavit et la CAF82 se sont engagées dans une Convention Territoriale Globale de services aux familles.

Celle-ci, réalisée sur la base d'un diagnostic partagé, formalise le projet social de territoire à l'horizon 2026, proposant des services adaptés et un environnement de qualité aux familles et habitants selon différentes thématiques : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accompagnement social, logement, santé et mobilité.

La convention CTG a pour objectifs de :

- › Connaître et se connaître pour faire ensemble, en valorisant l'existant, en faisant mieux connaître les ressources du territoire ;
- › Animer et mailler le territoire, en développant la mobilité des services et en proposant une animation globale du territoire ;
- › Développer un projet de territoire pour mieux grandir ensemble, en renforçant l'offre d'accueil petite enfance et jeunesse ;
- › Proposer un projet de territoire qui prend soin de nous, en renforçant l'attractivité du territoire en matière d'offres de santé.

Ce projet social nécessite le recrutement d'un(e) Chargé(e) de Coopération en 2023 pour formaliser les politiques petite enfance, enfance-jeunesse et éducation, animation sociale, parentalité, logement et accès aux droits ... à l'échelon intercommunal et conduire les modalités de pilotage et d'animation. Ce nouveau cadre partenarial permettra de répondre aux besoins des habitants de notre territoire.

Les Maisons de Santé de Beaumont et Lavit

Le classement en zone médicale déficitaire des cantons de Beaumont-de-Lomagne et de Garonne-Lomagne-Brulhois a conduit les intercommunalités et les professionnels de santé à collaborer pour enrayer la désertification médicale.

Des Maisons de Santé multi-sites en réseau

Les trois Maisons de Santé (Beaumont, Lavit, St Nicolas) travaillent en réseau. Les spécialités suivantes viennent compléter l'offre de soin existante : médecins généralistes et spécialistes (gynécologie médicale et obstétrique, psychologues, kinésithérapeutes, orthopédistes, orthésistes, podologues, infirmières...).

Maisons de Santé > 05 31 85 10 00
Maison de Santé à Beaumont, 15 Bld Verdun
Maison de Santé à Lavit, 18 Bld Sabathé

Portage des Repas aux personnes âgées

Cofinancé par votre Communauté de Communes

La Communauté de Communes accompagne les personnes âgées (+60 ans) pour le portage de repas à domicile avec une aide de 22 000 € versée en 2022 à l'EHPAD de Beaumont. Tous les jours, ce service effectue la distribution de repas en liaison froide. La qualité de service est appréciée et recon nue par les usagers.

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
11 rue Despeyrous à Beaumont
> 05 63 26 00 83

22 086 repas
livrés en 2022 pour
95 bénéficiaires



Culture

Ecole de musique de la Lomagne Tarn et Garonnaise



Depuis 2017, la Communauté de Communes gère l'Ecole de Musique de la Lomagne. Cette compétence communautaire permet de proposer des tarifs adaptés pour favoriser l'accès de tous à l'apprentissage de la musique. Présente à Beaumont et à Lavit, l'Ecole de Musique accueille musiciens en herbe ou confirmés !

Rentrée de septembre 2022

Les effectifs continuent de progresser

Passée de 122 élèves en 2020 à 127 élèves en 2021, l'Ecole de Musique a enregistré **135 inscriptions en septembre 2022** avec un orchestre qui compte aujourd'hui 24 élèves.



Une école communautaire présente sur tout le territoire

Cette année, l'Ecole de Musique a repris pleinement son activité avec de nombreuses auditions organisées au fil des mois. Si beaucoup d'auditions ont eu lieu sur le site principal de l'Ecole à Beaumont, les classes n'ont pas hésité à se déplacer dans les villages de la Communauté de Communes afin de toucher tout le public du territoire.

Des élèves musiciens en appui du conte musical des écoles

En juin, le conte musical travaillé par les classes de CIII des écoles du territoire avec le Dumiste de l'Ecole de Musique, a été proposé au public avec l'appui des élèves musiciens. Encore une occasion d'amener la musique aux enfants des villages du territoire et à leurs familles.

Chiffres clés

Coût compétence Musique 2022 : 126 458 €

Une Ecole de Musique communautaire à Beaumont et à Lavit

2 sites

- **Beaumont** (rue Lomagne)
- **Lavit** (1er étage de la Mairie)

- **135 élèves** (96 enfants, 3 étudiants, 36 adultes)
- **Interventions scolaires** dans 19 classes du territoire : 390 élèves de primaire.
- **10 professeurs**, **11 disciplines instrumentales** enseignées
- **Ateliers d'Eveil Musical** pour GS et CP.
- **Atelier de musique de chambre, d'orchestre et de chorale.**

Rentrée
septembre
2023

Chorale
seule 10-18 ans
Orchestre seul

A partir de
120 €/an*

Cours
individuel
d'instrument
+ formation
musicale

A partir de
330 €/an*

Violoncelle Batterie
Trompette

Piano Violon

Guitare Flûte traversière

Saxophone **Clarinete**

Hautbois

Ateliers : Orchestre, musique de chambre,
Eveil Musical, Chorale

Inscriptions sur RDV :

Beaumont et Lavit pour la rentrée 2023

➤ Réinscriptions du 21 juin au 6 juillet

➤ Nouvelles inscriptions du 4 au 10 septembre

Pour une nouvelle inscription,

vous pouvez prendre contact dès juin.

Chaque cours n'ouvrira que si un nombre suffisant d'élèves est intéressé. **Merci de vous faire connaître !**



Directrice **Maud MADELENAT**

ecolemusique@cc-lomagne82.fr ➤ 07 69 76 85 30

Culture

Médiathèque intercommunale de la Lomagne



Nouvelle
compétence



Chiffres clés

10 710 entrées en 2022

Coût Médiathèque Beaumont 2022 : 54 545 €

Au 1er janvier 2023, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la médiathèque située à Beaumont ont été confiés à la Communauté de Communes. Installée dans l'ancien hôtel Dubosc récemment rénové, sur 240 m², la médiathèque dispose d'un service de consultation, d'accueil et de prêt de documents variés, de médiation et d'animation...

Marion et Véronique vous accueillent et vous conseillent dans le choix d'une collection de plus de 15 000 livres, albums, documentaires, romans, mais également des CD musicaux, DVD et des textes lus. La médiathèque est organisée autour de différents secteurs :

Jeunesse

Adulte

Multimédias

Inscription "famille" permet d'emprunter 4 documents par membre de la famille et 1 jeu de société, 3 CD et 3 DVD maximum pour l'ensemble de la famille, pour une durée de 3 semaines.

Des interventions appréciées de tous

› Fréquentation hors les murs : 1794 visites

La crèche, le Relais Petite enfance

Marion se déplace dans chacune des structures 1 fois par mois (28 rencontres en 2022). Elle propose aux enfants des activités autour de la lecture, des petits spectacles et des outils pédagogiques.



Romans Site internet Albums
Documentaires CD Ressources numériques
DVD Revues Jeux de société
Accès ordinateurs Wifi public Catalogue en ligne

Ressources en ligne

- › Vidéo à la demande avec la Médiathèque numérique.
- › Presse et magazines avec Toutapprendre.
- › Formation en ligne avec Toutapprendre.
- › Bibliothèque numérique dédiée aux albums jeunesse (pour enfants de 3 à 10 ans) avec Story player auprès des bibliothécaires.

Inscrivez-vous sur le site www.beaumont.bibenligne.fr

› Le Salon du livre

› Le Café littéraire

› L'accueil d'activités de l'Espace de Vie Sociale

› L'accueil du CLAS (Contrat Local d'Aide à la Scolarité)

Médiathèque › 05 82 73 09 03

3, rue P. Fermat - 82500 Beaumont-de-Lomagne
mediatheque@cc-lomagne82.fr

Horaires d'ouverture

- › Mardi : 14h à 18h (été 9h-12h)
- › Mercredi : 9h à 12h30 et 14h à 18h
- › Vendredi : 14h à 17h (été 9h à 12h)
- › Samedi : 9h à 12h30 et 14h à 17h.
- Samedi vacances scolaires 9h-12h30

Une fréquentation en hausse

Avec une fréquentation totale en hausse s'élevant à 10 710 entrées en 2022, la médiathèque connaît une affluence significative s'expliquant par l'attractivité du nouveau lieu (accessibilité, facilité, lieu accueillant et agréable, offre renouvelée notamment avec l'arrivée d'un espace Manga et jeux).

Le tout public › 8088 entrées

Les scolaires › 112 accueils de classes soit 2688 entrées

› Les établissements scolaires de Beaumont :

Les classes des écoles maternelles et élémentaires de Beaumont viennent à la médiathèque à raison de 8 visites par an pour une classe.

› Les établissements scolaires de la Communauté des Communes et extérieur :

Des écoles de la Communauté de Communes et extérieur empruntent des livres (Larrazet, Escazeaux, Garganvillar, Comberouger) via les enseignants.



Enfance & jeunesse

Grandir en Lomagne
Tarn et Garonnaise



Chiffres clés

Coût compétence scolaire 2022 : 84 700 €

Coût compétence Petite enfance 2022 : 114 109 €

La Communauté de Communes verse une aide de 100€ par élève aux communes détenant une école primaire ou maternelle (via les attributions de compensation). Compétente en matière de Petite enfance depuis 2010, la Communauté de Communes subventionne l'association «Les P'tits Loups», gestionnaire de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), du Relais Petite enfance (RPE) et des Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP).

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE/Crèche)

Un mode de garde collectif pour les jeunes enfants

L'EAJE est composé d'une équipe diplômée pour assurer l'accueil de 22 jeunes enfants/h (de 2 mois et demi à 4 ans).

Élodie JEANY > 05 63 02 24 06

Demande d'inscription par mail :
crechelesptitsloups82@gmail.com
3 Bld G.Brassens à Beaumont

Relais Petite Enfance (RPE)

Des Lieux d'accueil et d'échanges pour les assistantes maternelles, les enfants et les parents

4 temps d'accueil collectifs de 9h à 12h

> Lavit : mardi et mercredi ("Bertranon" 6 rte d'Asques)

> Larrazet : vendredi (Allées des Tilleuls)

> Beaumont : jeudi (33 rue de l'Esplanade)

Ouvert les après-midis pour tout renseignement.

Pascale ROSSI

> 06 78 69 74 42

ramlesptitsloups82@gmail.com

Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Un lieu d'échange, d'écoute et de jeux. Anonyme et gratuit

Ouverts à tous les futurs parents et grands-parents pour les enfants de 0 à 6 ans pour sortir de l'isolement du quotidien avec son enfant.

3 temps d'Accueil Enfant-Parent

> Lavit : lundi de 9h à 12h ("Bertranon" 6 rte d'Asques)

> Larrazet : lundi de 15h30 à 18h30 (allées des Tilleuls)

> Beaumont : mercredi de 8h30 à 12h30
et vendredi de 9h à 12h (33 rue Esplanade)

Véronique GIRARD et Cathy TAUPIAC

> 07 81 31 97 76 - laeplesptitsloups82@gmail.com



L'association
P'tits Loups

Co-présidentes :
Sandrine AUDU-BENALI
Magalie CUADRADO



Un nouveau Pôle Petite enfance à Beaumont Répondre aux besoins des familles

Les élus communautaires ont acté la construction d'un nouveau Pôle Petite Enfance regroupant la crèche, le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfant-Parent sur le site de l'ancienne piscine communale désaffectée au regard des constats suivants :

- **Pour la crèche** : une liste d'attente de demandes, des coûts croissants de maintenance du bâtiment justifient la transplantation de la crèche avec une capacité d'accueil portée de 22 à 30 enfants/h (agrément PMI). (taux de couverture de la CCLTG 49% contre 59% au niveau national).

- **Pour le RPE/LAEP**, l'état du local ne permet plus d'assurer l'accueil des jeunes enfants dans de bonnes conditions d'hygiène.

Ouverture
prévisionnelle
été 2025





Marqué Qualité Tourisme® depuis 2018,
l'Office de Tourisme poursuit sa stratégie de valorisation de l'attractivité
touristique pour promouvoir la destination «Lomagne».

Un nouvel Office de Tourisme pour l'été 2024

La Communauté de Communes crée un
nouvel Office de Tourisme dans le
cadre de la Maison Fermat à Beaumont.
La scénographie étant finalisée, les
travaux d'aménagement sont prévus de
janvier à mai 2024 pour une ouverture au
public à l'été 2024.



Vue 3D du nouvel Office de tourisme

S'adressant aux visiteurs et aux
habitants, ce **nouveau Pôle
d'animation territorial** proposera
un nouveau lieu et parcours de visite
pour tous les publics en offrant une
lecture du territoire, l'objectif étant
de renvoyer nos clientèles sur les
sites, animations et lieux de loisirs
de la Lomagne. L'enjeu est de
promouvoir le territoire avec un lieu
innovant, immersif et ludique
efficace en termes d'accueil et
d'information touristique donnant
envie aux visiteurs de revenir visiter la
Lomagne ! Rendez-vous à l'été 2024 !

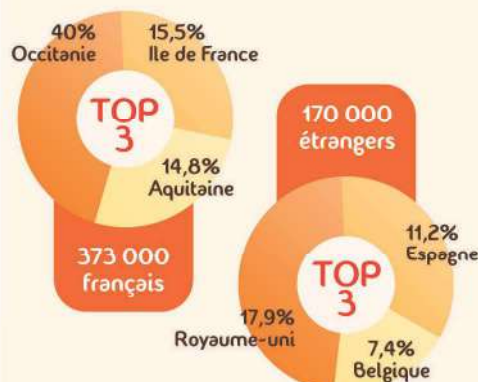
En attendant, retrouvez l'Office de Tourisme, 1 rue d'Eglise à Beaumont
Des services pour tous : touristes, professionnels du tourisme et habitants
Ouvert 321 jours/an et 7/7 jours en juillet et août

Chiffres clés 2022

Les données sont produites à
partir de l'analyse du déplacement des
personnes sur le territoire de la Commu-
nauté de Communes via le réseau mobile
Orange (Flux Vision). Les chiffres
analysent l'évolution des nuitées et les
excursionnistes sur le territoire.

Nuitées 2022

Total français et étrangers :
543 000 nuitées



Excursionnistes 2022

Total français et étrangers :
1 901 000 visiteurs



Office de Tourisme 2022

Dépenses tourisme 2022 : **145 556 €**

- > 5572 visiteurs (comptoir, tél, @)
- > Produit taxe de séjour 2022 : 32 291 €
- > www.tourisme.malomagne.com : 21 000 visiteurs
- > Origine des visiteurs : 62% Occitanie, 5% Ile de France et 4,6% Nouvelle Aquitaine

Une piscine Intercommunale depuis 2023 à la Base de Loisirs à Beaumont

Depuis 2023, l'aménagement, l'entretien
et la gestion de la piscine située sur la Base
de Loisirs de Beaumont ont été confiés à la
Communauté de Communes. La collectivité
a engagé d'importants travaux de réfec-
tion nécessaires afin de mettre aux normes
l'équipement.

Nouveaux horaires :

Piscine ouverte du samedi 01/07/23 au
jeudi 31/08/23 de 11h à 19h non-stop

Nouvelle compétence

Infos pratiques

Enfants (de - 5 ans) : gratuit
Tarif unique : 3€
Carte de 10 entrées : 25€
Tarif groupe (+ 20 pers.) : 2,50€



La France Services Lomagne vous accueille



France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.